

EQUIPEMENTS SCOLAIRES**Dénomination du collège du quartier « Ivry Confluences »****EXPOSE DES MOTIFS**

Le nouvel établissement scolaire implanté dans le quartier « Ivry Confluences », dénommé jusqu'à présent collège du quartier « Ivry Confluences » en raison de son implantation, va ouvrir ses portes pour la rentrée scolaire 2016-2017.

La commission « Mémoires », mise en place par une délibération du conseil municipal du 26 mars 2009, a proposé de diversifier les noms des voies et des équipements publics en leur attribuant notamment des noms de femmes. Cette volonté de féminisation s'est traduite par plusieurs dénominations récentes : mail Monique Maunoury, allée Mulâtresse Solitude, école Rosa Parks.

Conformément à la procédure de dénomination des voiries, équipements et espaces publics, mise en place dans la continuité de la Commission Mémoire, un groupe de travail s'est réuni le 5 mai 2015 et a proposé la dénomination suivante :

Assia Djebbar (1936-2015).

Ecrivaine, enseignante et réalisatrice algérienne. Première algérienne à intégrer l'école normale de jeunes filles. Elue à l'Académie française en 2005. Toute son œuvre défend la cause des femmes et leur émancipation.

Au vu de ces éléments, je vous demande de proposer à l'assemblée du conseil départemental de dénommer le collège du quartier Ivry Confluences « collège Assia DJEBAR ».

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

18) Dénomination du collège du quartier « Ivry Confluences »

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 16 décembre 2010 désignant la SADEV94 comme aménageur de la ZAC Ivry-Confluences et approuvant le traité de concession d'aménagement afférent,

vu la délibération du conseil général en date du 24 janvier 2011 approuvant la réalisation d'un collège pour 600 élèves en tant qu'équipement public de la ZAC Ivry confluences, ilot 5 F, situé 54 rue Maurice Gunsbourg à Ivry-sur-Seine,

considérant qu'il convient de donner un nom audit établissement qui ouvrira ses portes pour la rentrée scolaire 2016/2017,

vu la proposition du groupe de travail « Dénomination des voies et équipements publics »,

DELIBERE

Par 39 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de proposer à l'assemblée du conseil départemental de dénommer le nouveau collège situé dans le quartier « Ivry Confluences », 54 rue Maurice Gunsbourg à Ivry-sur-Seine, « collège Assia DJEBAR ».

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JUIN 2015